



Conseil de la Ville

Règlement RV-2011-11-10 modifiant le Règlement de zonage no 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Emplacement et implantation des maisons mobiles**
La section VII du chapitre IV du Règlement de zonage no 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas est abrogée.

Adopté le 7 novembre 2011

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 17 DÉCEMBRE 2011